

PREFECTURE DE MOSELLE
Monsieur le Préfet
9 Place de la Préfecture
57034 METZ

Metz, le 27 août 2024

Nos réf : 240827 VS /EG

Monsieur le Préfet,

Nous tenons à attirer votre attention sur une situation préoccupante qui impacte directement les entreprises du bâtiment de notre département, en lien avec le dispositif MaPrimeRénov' géré par l'ANAH.

En effet, de nombreuses entreprises nous ont signalé que les dossiers déposés par des MAR (Mon Accompagnateur Rénov') auprès de l'ANAH locale ne font plus l'objet d'un examen en commission. Après vérification, l'ANAH nous a informés que ses budgets annuels avaient été intégralement dépensés, rendant ainsi impossible l'engagement des dossiers déposés depuis début juin.

Cette situation engendre deux difficultés majeures pour nos entreprises :

1. **Risque de non-paiement des factures** : Certains particuliers, sur la base de la réception de leur dossier par l'ANAH, engagent les travaux. Si les fonds ne sont finalement pas perçus, ils se retrouvent inévitablement dans l'incapacité de régler les factures émises par les entreprises.
2. **Blocage des chantiers** : D'autres particuliers demeurent dans l'attente de l'engagement de leur dossier, un processus qui peut prendre des mois, voire ne jamais aboutir si des fonds supplémentaires ne sont pas alloués à l'ANAH de Moselle. Cela conduit à une réduction drastique du volume de chantiers pour nos entreprises.

Il est important de souligner que pour les publics modestes et très modestes, sans l'aide de MaPrimeRénov', ces travaux ne seraient jamais réalisés. Par conséquent, les entreprises du BTP, déjà en difficulté actuellement, risquent de l'être encore davantage.

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

39, avenue des Deux Fontaines - BP 16102 - 57061 Metz Cedex 02 - Tél. : 03 87 16 24 85 -
contact@capeb57.fr

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30-12h30 à 13h30-17h00 - Siret n° 399 185 263 00023

Face à cette situation critique, nous sollicitons votre intervention auprès de l'État afin qu'il puisse allouer des budgets complémentaires à l'ANAH de Moselle. Ce soutien financier est indispensable pour garantir la continuité des travaux et la pérennité des entreprises du bâtiment de notre département.

Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous porterez à notre demande et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Emilien GANGEMI
Président de la CAPEB Moselle



Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

39, avenue des Deux Fontaines - BP 16102 - 57061 Metz Cedex 02 - Tél. : 03 87 16 24 85 -
contact@capeb57.fr

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30-12h30 à 13h30-17h00 - Siret n° 399 185 263 00023